

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 11 mars 2024

Présenté au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen-nes, Socialiste, Écologistes et Citoyen-nes et de M. Daniel Guérin, conseiller départemental

Vœu pour une vraie réponse publique à la crise du logement.

Vu la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu le 29^{ème} rapport de la fondation Abbé Pierre « L'état du mal-logement en France 2024 » ;

Vu la note Société-Habitat de l'Institut Paris Région du 30 novembre 2023 « De plus en plus de Franciliens attendent un logement social ».

Considérant la crise actuelle du logement et la grave pénurie qu'elle implique dans notre département, avec plus de 100 000 demandeurs d'un logement public et des temps d'attente insupportables, ce alors que 76 % des ménages franciliens y sont éligibles.

Considérant l'impact économique de l'effondrement de la production de logements en Val-de-Marne, sur les secteurs du BTP et de l'immobilier, mais aussi par ricochet sur le Département, privé de millions d'euros de recettes tirées des DMTO.

Considérant le caractère très insuffisant des annonces du Premier ministre, appelant à la production de seulement 30 000 logements sur 3 ans sur l'ensemble du territoire national.

Considérant la nécessité d'œuvrer à la transformation des logements vacants en logements conventionnés.

Considérant l'extrême urgence de la rénovation thermique des bâtiments, notamment les logements publics, pour œuvrer à une vraie transition écologique.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Appelle à une politique nationale beaucoup plus ambitieuse en faveur du logement, et en premier lieu du logement public, largement plébiscité par les Val-de-Marnais.

Appelle le gouvernement à revoir ses orientations budgétaires pour favoriser la rénovation des logements publics, en particulier avec un fonds vert dédié.

Demande le retour du taux de TVA à 5,5 % pour la construction de logements publics, afin de soutenir ce secteur économique vertueux et essentiel dans la réponse aux besoins des Val-de-Marnais.

Demande la réparation par l'État du préjudice financier causé aux bailleurs publics par la Loi ELAN, avec des impacts désastreux en termes de capacités d'entretien, de rénovation des logements et d'investissements nouveaux.

Demande le soutien massif de l'État aux collectivités territoriales dans le cadre des nouveaux projets de logement en Val-de-Marne, par la subvention des nouveaux équipements publics nécessaires à l'accueil des populations.

Appelle à l'assouplissement des conditions de mise en œuvre de l'encadrement des loyers, afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'appliquer cette mesure de protection des locataires, indispensable face à la spéculation immobilière.

S'oppose à l'intention du Premier ministre d'intégrer les logements locatifs intermédiaires (LLI) dans le calcul du seuil des 25% de logements sociaux par commune ; une mesure purement statistique qui ne créera pas le moindre logement nouveau en Val-de-Marne, mais dédouanera les communes carencées de leurs responsabilités.
